

FO 7.2 Région du lac de Biene

<p>Informations générales et données techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton: Berne ▪ Communes concernées: Biene, ▪ Autorité compétente: OFT ▪ Services concernés: ARE, OFC, OFROU, services spécialisés du canton de Berne ▪ Autres partenaires: CFF 	<p>Renvois: Chap. 4.1</p> <p>Bases: Arrêté fédéral portant règlement sur le financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, FAIF (FF 2013 4191)</p>		
<p>Fonction et motif</p> <p>A l'heure actuel le tronçon entre Olten et Biene est déjà saturé par le trafic longues distances, le RER et le trafic marchandises. Pour pouvoir garantir à long terme une cadence au quart d'heure des trains longues distances une troisième voie sur le tronçon Soleure – Biene s'avère nécessaire.</p>			
<p>Projet</p> <p>3e voie entre Biene et Biene- Bözingenfeld: pour permettre une amélioration de la cadence entre Biene et Olten, une troisième voie de trois kilomètres est prévue</p>			
<p>Marche à suivre</p> <p>La réalisation de la 3^e voie Biene – Biene- Bözingenfeld est à examiner lors de l'élaboration d'une étape d'aménagement ultérieure de PRODES. La construction et le financement exigent sa prise en compte dans un arrêté fédéral. Une coordination avec l'objet ISOS Biene doit avoir lieu.</p>			
État de la décision	ouverte		
<p>Mesures et état de la coordination</p> <p>Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel:</p> <ul style="list-style-type: none"> – 3^{ème} voie Biene – Biene-Bözingenfeld. 	CR	CC	IP ♦
<p>Explication des indications</p> <p>Dans cette zone, des projets routiers cantonaux et nationaux (proximité de l'A5) sont également prévus et dont il Il faudra en tenir compte.</p>			

FO 7.2 Région du lac de Biene

